

Politique de reconnaissance des bénévoles

La Bikery valorise et respecte la contribution de tous ses bénévoles, quelles que soient les tâches accomplies. Nous réalisons que leur travail est essentiel au fonctionnement de La Bikery et que sans leurs efforts, la coopérative n'existerait pas.

Objectif

Cette politique vise à assurer que le travail des bénévoles soit reconnu par les membres de la coopérative et que les bénévoles se sentent appréciés pour leur contribution non rémunérée. Les tâches bénévoles diffèrent de celles qui sont rémunérées (voir la Politique relative aux honoraires).

Nous encourageons les membres de contribuer 5 heures ou plus de travail bénévole pendant l'année afin de maintenir leur statut de membre en règle.

Avantages offerts aux Membres réguliers en règle (5h et plus)

- Droit de vote complet à l'AGA
- L'admissibilité à devenir Membre détenteur de clé après 30 heures (voir la Politique des détenteurs de clés).

Engagement du bénévole

En cas d'entente avec un bénévole, celui-ci s'engage à respecter son horaire et les tâches qui lui sont assignées ainsi que les consignes de fonctionnement. Le bénévole maintient des relations respectueuses avec les membres et le public et agit avec discrétion lorsqu'il s'agit d'informations personnelles ou de rapports confidentiels. En échange, La Bikery soutient et facilite de son mieux le travail du bénévole.

Engagement de La Bikery

- Organiser un événement annuel de reconnaissance
- Offrir en permanence des formations à ses membres qui veulent devenir bénévoles

*Nous désirons également aviser tous les bénévoles qu'ils bénéficient de la protection accordée par la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (CSST).

